

CONSEIL SYNDICAL DU 23 MARS 2021

2021.001 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Nombre d'élus en exercice : 24			Procurations	Suffrages	Date de la convocation
<u>Présents</u> 18	<u>Suppléants</u> 2	<u>Absents</u> 8	2	<u>Pour</u> 20	17 mars 2021

Présents

ACCM : Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Monsieur Jean-Michel JALABERT, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Christian GILLES ;

CCVBA : Monsieur Bernard WIBAUX, Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Jean-Christophe CARRE (suppléant), Madame Alice ROGGIERO (suppléante) ;

TPA : Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Yves PICARDA Monsieur Michel PECOUT, Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

Absents excusés

ACCM : Monsieur Fabien BOUILLARD, Saintes-Maries-de-la-Mer, Madame Laurie PONS ; Monsieur Hervé MISTRAL,

TPA : Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Max GILLES ;

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Madame Pascale LICARI ;

Procurations : Madame Laurie PONS à Monsieur Jean-Christophe DAUDET ; Monsieur Fabien BOUILLARD à Monsieur Lucien LIMOUSIN

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

Rapporteur : Monsieur Michel PECOUT

Vu les articles L 5211-36 et L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1er octobre 2015 portant modification des statuts du Syndicat mixte du Pays d'Arles en application des articles L.5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu les dispositions de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Considérant le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles qui regroupe au moins une commune de plus de 3.500 et habitants et compte plus de 10.000 habitants ;

Il convient à ce titre d'organiser un débat d'orientations budgétaires, acté par délibération, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ainsi, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1 _ PRENDRE acte de la tenue du Débat d'Orientations budgétaires pour l'exercice 2021,

2 _ APPROUVER la tenue de ce débat.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTER A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président